

REGLES A RESPECTER

pour la préparation de mets à apporter au Centre Safra

Il a été décidé que tous les produits laitiers et les viandes seraient exclus.

Le matériel à utiliser:

Vaisselle à usage unique: plastique, aluminium,

Vaisselle en verre: saladier, coupe.....

Moules en verre ou en aluminium à usage unique,

Il est demandé de réserver une casserole et des couverts uniquement à la préparation de mets cacher.

Le four devra être préalablement chauffé à vide.

Les produits acceptés:

Tous les légumes et fruits frais et secs non enrobés, pour les conserves s'assurer qu'elles ne contiennent pas de vinaigre et/ou d'additifs interdits .

Tous les poissons à écailles frais ou en conserve uniquement au naturel ou à l'huile . Les poissons fumés et salés (saumon, hareng, anchois.)

Les œufs non fermiers (veillez à éliminer les taches de sang)
Ou les œufs fermiers sans taches de sang.

Les produits d'épicerie: pâtes, riz, couscous, semoule, farines(sans additif), huiles, sucre, miel, chocolat noir, café, thé,.....

N.B. Butyrique veut dire issu du beurre et tartrique veut dire issu du jus raisin.

**Les vinaigres et jus de raisin sont à exclure
le vinaigre sera remplacé par du citron**

Les mets:

Les salades composées, les plats à base de légumes ou de poisson.

Les gâteaux sans beurre et sans produits laitiers, remplacés par

des graisses végétales. Pour les margarines veillez à ce qu'elle ne contienne aucun additif interdit (par exemple les glycérides),ni produit laitier.

Gâteaux à consommer uniquement à la Médiathèque

les produits :

les produits prévus pour la préparation de mets 'Cacher', le beurre et les produits laitiers, sans additif interdit, sont admis .

Préparation:

Même recommandations que pour le mets 'cacher'

Récipients en verre , moules en verre ou en aluminium à usage unique.

Consommation:

Uniquement à la bibliothèque, dans des assiettes et avec des couverts à usage unique.

Les couteaux devront être apportés avec les gâteaux.

Rien ne devra être emprunté à la cuisine

Rien ne devra y être lavé ou jeté.

Ces dispositions ont été approuvées par le CA du 28 janvier 2015